



## Appel à projets « Booster l'appui à la reconstruction des femmes victimes de violences »

**Les violences contre les femmes concernent au moins une femme sur 10.** Ces violences ont un impact qui peut être durable sur la santé psychique et physique des femmes qui en sont victimes. Troubles du sommeil, de l'alimentation, automutilations, stress, peurs, hétéro agressivité, mises en danger sexuelles,... La reconstruction peut être lente et difficile, et l'accompagnement psychologique essentiel. Au-delà du travail thérapeutique, des initiatives associatives émergent et permettent aux femmes, via la pratique sportive, artistique ou militante, de se reconstruire.

Si des associations existent et font un travail formidable, elles ne sont pas présentes sur l'ensemble du territoire, manquent encore de visibilité et tâtonnent sur leur modèle économique. Les femmes n'ont donc pas toujours accès aux ateliers, sessions, cours, ... qui leur permettraient de se reconstruire pleinement. Ateliers de danse, de self-defense, groupes de parole, session de yoga, formation à l'entrepreneuriat, week-end d'empowerment féministe, stages musicaux...: des actions parfois innovantes existent, qui ne demandent qu'à être déployées, et consolidées. Des associations développent tous les jours de nouvelles approches pour toucher plus largement les femmes sur tout le territoire.

Le conseil scientifique élargi, qui a réuni 40 associations le 7 septembre 2018, a préconisé à la Fondation de cibler son soutien 2018 sur le financement d'ateliers d'empowerment physique et psychique pour permettre une reconstruction des femmes victimes de violences. Il a également conseillé à la Fondation de financer les actions permettant aux projets de décoller, de trouver un équilibre financier et de financer ainsi un effet de levier permettant d'augmenter significativement leur impact.

**L'intégralité des collectes des équipes participant.e.s à la Nuit des Relais 2018 sera affectée à cet appel à projet. L'objectif est de proposer à 15 000 femmes, en 2019, partout sur le territoire français, de participer à ces ateliers et de valoriser l'existence de ces initiatives.**

## I. La description de l'appel à projets

### a. Informations pratiques

#### **Calendrier**

**Appel à projets ouvert du 15 novembre 2018 au 5 janvier 2019**

Comité exécutif : 30 janvier 2019

Résultats : à partir du 15 février 2019

Dépôt des projets uniquement en ligne sur le formulaire ci-joint :

Pour toutes questions: [projets@fondationdesfemmes.org](mailto:projets@fondationdesfemmes.org)

#### **Prix :**

Dotation répartie selon les projets et leurs besoins, dont :

- **Accompagnement juridique pro bono pendant un an**
- **Dotation min 2500 max 15 000€**
- **espace de travail dans le co-work de la Fondation pour un an**

### b. Critères d'admissibilité

**Répond au thème** : booster l'empowerment des femmes victimes de violences

**Localisation** : France métropolitaine et DOM TOM

**Nature du projet** : soutient uniquement des projets d'intérêt général à caractère philanthropique.

**Structure porteuse** : La Fondation des Femmes finance uniquement les projets portés par des associations, loi 1901 des fondations, des ONG, ou toute autre structure à but non lucratif dont l'objet concerne l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences et pour les Droits des Femmes. L'organisation doit avoir une histoire et une déontologie acceptables par la Fondation des Femmes.

**Transparence** : la Fondation des Femmes finance uniquement les projets des structures dont la politique partenariale est totalement transparente : reportings réguliers ; transparence sur l'affectation des fonds accordés par la Fondation ; transparence sur les autres partenaires ; ...

**Condition de forme** : le dossier de demande de soutien doit être complet afin de permettre une analyse rigoureuse par la Fondation des Femmes.

#### **Cet appel à projet ne finance pas :**

- les projets non-associatifs ou individuels : les projets personnels, les voyages, les projets étudiants, les bourses, les créations d'entreprise, les séjours d'études, les stages, les thèses et les mémoires universitaires ...
- les projets éditoriaux et les productions cinématographiques
- les projets ayant un but promotionnel ou publicitaire
- les associations à caractère religieux ou politique

### c. Critères de sélection

Ateliers de danse, de self-defense, groupes de parole, session de yoga, week-end d'empowerment.....: **la Fondation des Femmes financera des actions permettant une reconstruction physique ou psychique des femmes victimes de violences. Attention, un budget maximum demandé à la Fondation de 10 euros par femme et par session est exigé.**

La Fondation sera particulièrement attentive à l'effet levier que permettra le financement de la Fondation : la dotation de la Fondation doit permettre d'accélérer, d'augmenter la capacité d'action de l'association porteuse (démarrage ou développement) ou de l'impact du projet (changement d'échelle ou extension territoriale), de fusionner, de mutualiser, de faire ensemble avec d'autres associations (partenariat).

La Fondation cherchera à financer une diversité de projet sur une diversité de territoire. Les projets dans les territoires souvent oubliés ou vis-à-vis de populations particulièrement marginalisées ou doublement discriminées seront favorisés.

## II. Candidature

Compléter le formulaire en ligne ici sur la page :

<http://fondationdesfemmes.org/appel-a-projets-empowerment/>

Pièces-jointes facultatives : vous pouvez compléter votre demande de soutien par des documents qui vous semblent pertinents à transmettre ainsi que toute information nous permettant d'évaluer votre projet.

Ex : plaquette de présentation, photos, documents de suivi de projets, tableaux de bords, rapports d'activité...

### A savoir avant de postuler :

- La Fondation des Femmes finance uniquement des projets en France métropolitaine et DOM-TOM
- Les associations, ONG, établissements publics peuvent répondre à cet appel à projets
- La réponse à cet appel à projet ne nécessite pas d'une date de création de l'association
- La Fondation peut financer des frais de fonctionnement
- La Fondation peut financer le projet dans sa totalité
- Le projet peut avoir d'autres financeurs
- L'action peut être individuelle ou collective
- Durée du financement : un an maximum/12 mois
- Des actions de communication/ évènementielles sont finançables
- La Fondation ne finance pas des projets d'associations politiques ou religieuses

### **Nos critères pour juger les projets :**

- Nombre de bénéficiaires finaux, directs et indirects
- Impact à court/moyen et long terme
- Degré d'innovation sociale du projet
- Possibilité d'évaluation des actions
- Intérêt pour le bien commun
- Qualité et viabilité du projet
- Potentiel de développement et pérennisation
- Cohérence et complémentarité par rapport aux actions et aux valeurs de la Fondation
- Nature de l'impact et effet levier : comment l'apport de la Fondation a permis un changement, une accélération,...

### **Merci de compléter le formulaire en ligne**

### **Pièces jointes demandées**

#### **Liste des pièces jointes complémentaires à joindre :**

##### Projet présenté

- Budget résumé (modèle annexé)
- Des photos illustrant le projet
- D'autres annexes liées à l'action (revue de presse, rapport d'audit, témoignages, vidéos...) donnant des éléments complémentaires et concrets

##### Organisme

- Les statuts de votre organisme
- La déclaration au JO
- La liste des membres du conseil d'administration
- Le rapport d'activité 2017 de la structure
- Les comptes annuels 2017 (éventuellement certifiés), comprenant le bilan et le compte de résultat
- Le budget prévisionnel 2018 de l'organisme
- Un relevé d'identité bancaire